



Le père Hugues de Woillemont est nommé administrateur diocésain



Lundi 8 janvier 2018, le collège des consultants a élu le père Hugues de Woillemont, administrateur diocésain du diocèse de Nanterre. Né le 7 janvier 1970, le père Hugues a été ordonné prêtre le 26 juin 1999. Après avoir été vicaire puis curé de différentes paroisses du diocèse, il est nommé vicaire général en 2011.

Selon le droit canon, le siège épiscopal ne peut rester vacant que quelques heures ou au maximum 8 jours (Canon 421). Le diocèse a donc 8 jours pour réunir le collège des consultants et élire un administrateur. Le collège des consultants du diocèse de Nanterre est constitué de 6 prêtres issus du conseil presbytéral, choisis librement par l'évêque. C'est ce collège qui est seul habilité à élire celui qui administrera le diocèse jusqu'à l'installation du prochain évêque nommé par le Pape.

L'élection a eu lieu aujourd'hui lundi 8 janvier, Monseigneur Aupetit ayant été installé samedi 6 janvier à la cathédrale Notre-Dame de Paris.

L'administrateur diocésain a pratiquement tous les pouvoirs de l'évêque, sauf ceux que l'Église ne lui attribue pas. Il est tenu aux obligations de l'évêque diocésain et en possède le pouvoir (Canon 427). Par contre, il ne peut pas ordonner ni diacre ni prêtre.

Tout comme un évêque, il administre un diocèse, est convoqué aux réunions des évêques de France et de la Province ecclésiastique, il donne le sacrement de confirmation, donne toutes les dispenses.

Sa charge se termine à l'instant précis où le nouvel évêque s'assied sur la cathèdre. On dit que l'évêque est installé.